



## Loi Travail ou loi Dividende ? À vous de décider le 12 septembre !



Les confédérations syndicales se sont pleinement engagées dans la concertation initiée par le Gouvernement avant l'été, sans trop d'illusions. Mais force est de constater que les textes proposés tendent non seulement à nous ramener vers les années 70 mais aussi à créer les conditions du dumping social. Pourquoi ?

Alors que l'objectif affiché est de réduire le chômage, **les mesures arrêtées ne visent en fait qu'à diminuer les droits pour les salariés** tout en s'assurant d'affaiblir ceux qui ont pour mission de défendre vos droits et vos intérêts. Si le terme flexisécurité est souvent employé, la lecture des textes des ordonnances ne traite que d'un accroissement de la flexibilité sans aucune sécurité supplémentaire.

Demain, les licenciements seront encore plus facilités (*pour mémoire, ils ne sont pas interdits par le Statut IEG contrairement à ce que beaucoup imaginent*), les dommages et intérêts obtenus aux prud'hommes seront plafonnés, les primes de nuit, d'ancienneté ou de 13<sup>ème</sup> mois pourront être réduites puisque les entreprises pourront définir leurs propres règles. **Le temps de travail, la rémunération pourront être modifiés**, non plus uniquement pour préserver l'emploi existant, mais **pour répondre aux pseudo nécessités du marché ! C'est la flexibilité sans limite**. Les contre-pouvoirs au sein des entreprises seront empêchés et la santé au travail deviendra accessoire, le patronat ayant enfin vu réalisé son vieux rêve de voir supprimer le CHSCT. La liste des reculs est longue. Acceptez-vous moins de droits ?

### **Le Statut des IEG vous protège et il serait donc inutile de manifester votre désapprobation ?**

Les effets de ces textes se ressentiront à moyen terme, le temps pour nos entreprises de s'adapter comme elles savent si bien le faire. **Mais penser que les IEG sont hors du temps est une erreur**. EDF réfléchit de nouveau à faire évoluer le statut en convention collective, histoire de profiter pleinement de ces ordonnances. ENGIE externalise hors de France ses activités clientèle particuliers et expérimente déjà les plans de départs volontaires. La grande marche vers la pleine application de ces textes est déjà enclenchée. Les salariés des IEG et leurs proches seront directement touchés demain.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS !**

CFE-CGC ÉNERGIES  
UNSA ÉNERGIE  
[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[www.unsa-energie.fr](http://www.unsa-energie.fr)

Aujourd'hui, les activités commerciales et tertiaires sont impactées partout dans les IEG par des réorganisations continues qui se traduisent sans cesse par moins d'emplois, plus de pression, plus de stress. Les salariés ne sont plus perçus comme la richesse des entreprises, mais comme une variable d'ajustement. Avec la transition énergétique, d'autres métiers seront concernés.

### **Faut-il se résigner ou s'indigner ?**

Cela ne remet pas en cause l'opinion politique ou le vote aux dernières élections de chacun. En effet, le programme sur lequel certains d'entre vous se sont prononcés ne détaillait pas un tel recul en arrière du droit du travail.

La démocratie, c'est garder sa capacité à dire oui ou à dire non. Alors que ces textes vont bien plus loin que la Loi El Khomri qui montrait déjà une régression et que le planning de concertation a été savamment orchestré pour limiter toute contestation, il est de notre responsabilité de vous alerter sur ce qui vous attend demain.

**Puisque ces ordonnances sont particulièrement dangereuses pour les salariés sans offrir une quelconque garantie de résultat sur l'emploi et offrant seulement de la flexibilité sans sécurité, l'Alliance CFE UNSA Énergies appelle à rejoindre la mobilisation le 12 septembre.**

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS!**

